



Harcelement moral au travail

Par **maxime2505**, le **13/06/2013** à **19:45**

Bonjour,
je suis actuellement en arret de travail depuis 1 mois suite a plusieurs cash avec mon employeur, il a employé un nouveau chef d'atelier il y a 3 mois et depuis c'est l'enfer avec eux. j'ai rencontré le medecin du travail qui m'a proposé de se porter mediateur pour une rupture conventionnelle. Il a donc rencontré mon employeur qui lui a dit etre ouvert a la discusion, j'ai donc fait le 1er pas par téléphone et lettre recommandé mais en vain, aucune reponse de sa part. Etant dans l'impasse j'ai recontacté le medecin qui ne veut plus rien faire... Je suis à bout, etant sapeur pompier volontaire je ne peut meme plus l'etre car en arret. On me conseil de ne plus allez au travail tout simplement et d'attendre le licenciement pour faute. Quand pensez vous ? Je ne sais plus quoi faire

Par **DSO**, le **13/06/2013** à **20:51**

Bonjour,

L'abandon de poste est une mauvaise solution, car l'employeur n'est pas contraint de vous licencier.

Cordialement,
DSO

Par **maxime2505**, le **13/06/2013** à **21:31**

oui mais que faire alors, rester en maladie ?

Par **moisse**, le **14/06/2013** à **08:27**

Bonjour,

Je suppose que vous ne voulez pas démissionner.

Alors il ne vous reste qu'à subir en attendant la faute de l'employeur.

Par **veraline**, le **20/06/2013** à **22:18**

[fluo]bonjour[/fluo]

ne jamais démissionner, ni abandonner son poste. Prenez du recul, notez tous ce qui se passe par écrit. si vous n'en pouvez plus, aller chez votre médecin traitant pour un arrêt maladie, prenez RV avec un psychiatre qui pourra vous aider et vous orienter vers l'inaptitude au poste. Faites connaître votre souffrance au travail. battez vous jusqu'au bout, c'est vous qui en valait la peine, pas vos harceleurs, bon courage pour la suite

Par **moisse**, le **21/06/2013** à **08:52**

Bonjour,

C'est une leçon de morale mais en rien juridique, ni fondée soit dit au passage.

[citation] notez tous ce qui se passe par écrit. si vous n'en pouvez plus[/citation]

On ne peut pas se fabriquer ses propres preuves. Ceci n'est qu'un aide mémoire.

[citation] prenez RV avec un psychiatre qui pourra vous aider et vous orienter vers l'inaptitude au poste.[/citation]

Pas de chance, seul le médecin du travail peut se prononcer sur l'aptitude au poste de travail, pas un psychiatre.

Or le médecin du travail a déjà été consulté sur le problème et ne semble pas considérer une quelconque inaptitude pas plus qu'une conduite inadmissible de l'employeur.

Ne pas s'entendre avec un nouveau responsable qui tient à démontrer son savoir-faire et/ou son autorité n'est en rien du harcèlement.